



## **RÈGLEMENT RELATIF AUX MEETINGS DE LA LIGUE DE DIAMANT**

### **Dispositions portant sur le statut de meeting de la Ligue de diamant 2021**

*(Approuvé par le Conseil le 17 mars 2021 et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)*



## **1. Principes généraux**

- 1.1. La Ligue de diamant comprendra les meilleurs meetings d'athlétisme au monde ayant lieu en plein air et sur invitation.
- 1.2. Le Règlement régissant la Ligue de diamant sera communiqué aux Organismes de meeting de la Ligue de diamant (individuellement nommés « Organisateur ») et pourra être modifié chaque année par World Athletics, en accord avec la Diamond League Association.
- 1.3. Les dispositions spécifiques à ces meetings sont définies ci-dessous.
- 1.4. Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble des Règles et Règlements de World Athletics ainsi que les décisions prises par l'Assemblée générale de la Diamond League Association.
- 1.5. Au moins une personne de la Fédération membre hôte, choisie en accord avec l'Organisateur, doit être cooptée au sein du comité d'organisation pour assurer la liaison.
- 1.6. Le calendrier de la Ligue de diamant se trouve sur le site Internet respectif de World Athletics et de la Ligue de diamant.
- 1.7. La demande ne sera pas prise en compte si les dispositions de la Ligue de diamant n'ont pas été satisfaites l'année précédente et/ou si elles ne sont pas garanties pour l'année de la demande.

## **2. Évaluation et rapports**

- 2.1. Tous les meetings de la Ligue de diamant feront l'objet d'une évaluation annuelle sur tous les aspects de leur organisation selon le système approuvé par la Diamond League Association :
  - Le niveau des athlètes en compétition ;
  - Le nombre de spectateurs ;
  - Le respect du présent Règlement ;
  - Le respect des autres Règles et Règlements de World Athletics ainsi que des autres dispositions convenues avec la Diamond League Association ;
  - Le respect des Lignes directrices relatives à la production télévisuelle et à l'image de marque ;
  - Le respect des engagements financiers envers les athlètes ;

- La conduite des mesures antidopage ;
- Le déroulement technique de la compétition ;
- Les services fournis aux athlètes ;
- L'animation des événements ;
- La promotion du concept de la Ligue de diamant et le soutien administratif ;
- Les services médias.

2.2. Le statut peut être annulé selon les procédures convenues par l'Assemblée générale de la Diamond League Association.

2.3. Les Délégués techniques désignés par World Athletics ainsi que tout autre Délégué nommé par la Diamond League Association seront prêts à apporter leur aide à l'Organisateur et ce dernier devra coopérer pleinement avec les Délégués.

2.4. Après chaque meeting de la Ligue de diamant, l'Organisateur et les Délégués nommés devront chacun remplir de manière détaillée un Formulaire de rapport du délégué concernant l'organisation du meeting et le retourner à World Athletics au plus tard 10 jours après le meeting.

2.5. Une copie du Formulaire de rapport de chaque délégué envoyée à World Athletics sera également envoyée à l'Organisateur du meeting concerné. Une fois le Rapport du directeur fourni, une copie de l'ensemble des rapports sera également envoyée à Diamond League AG.

### 3. Dispositions minimales pour une demande de permis

#### 3.1. Normes minimales d'organisation

En guise de disposition minimale, l'Organisateur doit observer et respecter les décisions de la Diamond League Association ainsi que les Règles, Règlements et Lignes directrices applicables de World Athletics. Si l'évaluation d'un meeting de la Ligue de diamant conclut au non-respect des dispositions minimales lors de la saison précédente, World Athletics se réserve le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le meeting et/ou de demander à la Commission qualité de la Diamond League Association d'imposer des sanctions.

#### 3.2. Stade et aspects techniques

- |  |   |
|--|---|
| • Capacité (spectateurs)               | 12 000  |
| • Nombre minimum de couloirs           | 8   |
| • Piste certifiée                      | Minimum classe 2  |
| • Zone d'échauffement                  | Adéquate pour toutes les disciplines                                      |
| • Matériel                             | Certifié World Athletics  |
| • Engins                               | Fournis, à l'exception des perches de saut, certifiés par World Athletics |
| • Pistes                               | Bidirectionnelles   |
| • Mesure des temps                     | Électronique, dossards à transpondeur                                     |
| • Système électronique de faux départs | Oui   |
| • Mesurage                             | EDM ou VDM  |
| • Affichage                            | Un nombre adéquat de chronomètres et de                                   |

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
|                                 | tableaux rotatifs, un par épreuve de concours   |
| • Traitement des données        | Compatible TV                                   |
| • Service d'accès aux résultats | Selon les Lignes directrices de World Athletics |
| • Écran vidéo                   | Vidéo intégrale, au moins un écran              |

### 3.3. Programme des meetings de la Ligue de diamant

- a. La liste des disciplines figurant au programme de chaque meeting de la Ligue de diamant est arrêtée par l'Assemblée générale de la Diamond League Association.
- b. Par défaut, le programme d'un meeting de la Ligue de diamant est composé de 14 disciplines. D'autres disciplines choisies par l'Organisateur et approuvées par le conseil d'administration de la Diamond League Association peuvent compléter le programme principal. Le programme de chaque meeting est publié sur le site Internet de la Ligue de diamant.
- c. Les 32 disciplines de la Ligue de diamant sont les suivantes :  
**Hommes** : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m/mile, 3000m/5000m, 3000m steeple, 110m haies, 400m haies, saut en hauteur, saut à la perche, saut en longueur, triple saut, lancer du poids, lancer du disque, lancer du javelot ;  
**Femmes** : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m/mile, 3000m/5000m, 3000m steeple, 100m haies, 400m haies, saut en hauteur, saut à la perche, saut en longueur, triple saut, lancer du poids, lancer du disque, lancer du javelot.
- d. Les Organiseurs peuvent également choisir d'organiser une ou plusieurs « épreuves analogues » de demi-fond comme suit :
  - Un 1000m comptant comme un 800m et permettant de remporter le même nombre de points ;
  - Un mile ou un 2000m comptant comme un 1500m et permettant de remporter le même nombre de points ;
  - Un 2 miles comptant comme un 3000m et permettant de remporter le même nombre de points.

### 3.4. Participation des athlètes

- a. Bien que les Organiseurs ne soient pas tenus d'inviter des athlètes ou des groupes d'athlètes particuliers à leurs meetings, les recommandations énumérées à l'alinéa 3.4b du présent Règlement s'appliquent en ce qui concerne la participation des athlètes.
- b. Le cas échéant, l'Organisateur devra réserver au moins une place de participant dans chaque épreuve pour les athlètes nationaux et une place pour le Champion de la Ligue de diamant de la saison précédente.

### 3.5. Primes pour les meetings de la Ligue de diamant

- a. Chaque meeting de la Ligue de diamant a l'obligation d'attribuer les primes suivantes pour chacune des disciplines de la Ligue de diamant (pour un total de 25 000 dollars US

pour les meetings de série de la Ligue de diamant et de 60 000 dollars US pour les Finales).

Meetings de série de la Ligue de diamant		Finale de la Ligue de diamant : Zurich	
Classement	Prime	Classement	Prime
1	10 000 USD	1	30 000 USD
2	6 000 USD	2	12 000 USD
3	3 500 USD	3	7 000 USD
4	2 000 USD	4	4 000 USD
5	1 250 USD	5	2 500 USD
6	1 000 USD	6	2 000 USD
7	750 USD	7	1 500 USD
8	500 USD	8	1 000 USD
<b>Total</b>	<b>25 000 USD</b>	<b>Total</b>	<b>60 000 USD</b>

Les primes pour les athlètes qui se classent de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place dans les disciplines du 1500m, 3000m/5000m et 3000m steeple sont les suivantes :

Meetings de série de la Ligue de diamant		Finale de la Ligue de diamant : Zurich	
Classement	Prime	Classement	Prime
9	500 USD	9*	1 000 USD
10	500 USD	10*	1 000 USD
11	500 USD	11*	1 000 USD
12	500 USD	12*	1 000 USD

- b. À l'issue des meetings de la série de la Ligue de diamant, les Athlètes ayant obtenu le plus de points dans chaque discipline de la Ligue de diamant se qualifieront pour la Finale de la Ligue de diamant, d'une durée de deux jours, au cours de laquelle les 32 champions de la Ligue de diamant seront couronnés.
- c. Une enveloppe d'un montant de 500 000 dollars US, a été débloquée pour décerner des primes aux « athlètes les plus performants » (c'est-à-dire les athlètes qui réalisent des performances de haut niveau tout au long de la saison). Au total, dix athlètes recevront une prime issue de cette enveloppe : un homme et une femme respectivement dans les disciplines des sprints, des courses de haies, des courses de fond, des sauts et des lancers.
- d. En cas d'égalité, le montant de la prime correspondant à la place au classement sera divisé en parts égales entre les athlètes ex aequo pour cette place.
- e. Le bonus minimum attribué en cas de Record du monde est de 50 000 dollars US.

- f. Les primes de compétition et les primes promotionnelles doivent être payées dans les trente (30) jours suivant la notification par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA) à l'Organisateur de l'absence de résultat d'analyse anormal dans le contrôle antidopage des échantillons prélevés lors du meeting de la Ligue de diamant. Cette notification doit intervenir au minimum trente (30) jours après la compétition. Les paiements doivent être effectués sur la base de factures conformes aux dispositions juridiques, fiscales et procédurales communiquées par l'Organisateur.
- g. Le remboursement des frais de transport sera effectué soit au moment du meeting de la Ligue de diamant, soit dans les deux (2) semaines suivant le meeting, à condition que les documents nécessaires aient été soumis à l'Organisateur ;
- h. Sur demande de la Commission qualité de la Diamond League Association, un Organisateur devra fournir, dans un délai de deux (2) semaines, toute preuve du paiement effectué conformément au présent Règlement ainsi que les accords signés par les athlètes (ou leurs représentants).

3.6. Attribution des points lors d'un meeting de la Ligue de diamant

- a. Les huit (8) meilleurs athlètes de chaque discipline recevront le même nombre de points à chaque meeting de la Ligue de diamant.

Classement	Points
1	8 points
2	7 points
3	6 points
4	5 points
5	4 points
6	3 points
7	2 points
8	1 point

*\*Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes qui se classent de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place dans le 1500m/mile, le 3000m/5000m et le 3000m steeple ne marqueront pas de points.*

- b. Pour se qualifier pour la Finale de la Ligue de diamant, les athlètes de chacune des 32 disciplines de la Ligue de diamant gagneront des points lors des meetings de la série de la Ligue de diamant au cours desquels la discipline est organisée.
- c. En cas d'égalité :
  - Dans une même discipline, les points ne seront pas répartis entre les athlètes ex aequo, mais chaque athlète ex aequo recevra le montant total des points correspondant à son classement ;
  - Pour une place de qualification à la Finale de la Ligue de diamant, les athlètes seront départagés au regard de la meilleure performance réglementaire parmi celles réalisées lors des meetings de la Ligue de diamant.
- d. L'athlète qui remporte la finale d'une discipline de la Ligue de diamant deviendra le « Champion de la Ligue de diamant » de ladite discipline.

3.7. Aspect médical

Tous les meetings de la Ligue de diamant comprendront :

- Une structure médicale pour les urgences et une ambulance sur place, y compris des services de réanimation et de traitement des plaies mineures par points de suture;
- Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des athlètes.

### 3.8. Antidopage

- a. Le Règlement antidopage en vigueur doit être strictement respecté.
- b. Les installations disponibles au poste de contrôle antidopage doivent répondre aux dispositions minimales définies par l'UIA et fournies aux Organismes par l'UIA avant la saison;
- c. Douze (12) contrôles antidopage au minimum doivent être effectués, dont quatre (4) doivent être des contrôles de l'EPO. Des contrôles supplémentaires seront effectués :
  - Systématiquement, à chaque fois qu'un athlète bat ou égalise un Record du monde et/ou un Record continental (si plus d'un athlète bat ou égalise le record dans la même épreuve, alors tous les athlètes concernés doivent être contrôlés);
  - À la demande d'un Athlète qui a battu un Record national.
- d. Les échantillons seront analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA et désigné par l'UIA :
  - Aux frais des Organismes, lorsque les contrôles antidopage sont effectués à la demande de l'UIA et dans le cas où un athlète bat ou égale un Record du monde et/ou un Record continental;
  - Aux frais de l'Athlète, si le contrôle est effectué à sa demande.
- e. Le Contrôle antidopage pour les hommes et les femmes doit être effectué dans des salles séparées.
- f. Les athlètes soumis à un contrôle antidopage doivent disposer d'un moyen de transport qui leur est dédié.
- g. Les contrôles de l'EPO seront effectués conformément au Protocole EPO.
- h. Si l'échantillon indique la présence d'une substance figurant dans la *Liste des interdictions* en vigueur de l'AMA, l'Athlète concerné sera informé par l'intermédiaire de sa Fédération membre conformément à la procédure de gestion des résultats des contrôles. L'Athlète ne sera pas autorisé à participer à d'autres compétitions jusqu'à ce que le cas soit résolu comme il se doit.

### 3.9. Médias

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Lignes directrices de World Athletics sur les médias en vigueur ainsi qu'au présent Règlement. Les dispositions minimales concernant les infrastructures des tribunes réservées aux médias, les services d'accès aux résultats, l'accès à Internet et les conférences de presse sont les suivantes :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| • Tribune                       | Sièges dédiés   |
| • Matériel                      | Moniteurs de télévision + Système d'information pour commentateurs        |
| • Service d'accès aux résultats | Documents papier (sur demande) + Système d'information pour commentateurs |
| • Internet/Web                  | Site Internet du meeting avec listes des départs et résultats             |
| • Communiqués de presse         | Fréquence à déterminer par chaque Organisateur                            |
| • Photographes                  | L'accès Internet haut débit, en WIFI ou filaire, doit être                |



- Conférences de presse                      garanti pour que les photos soient rapidement envoyées depuis la zone du stade dédiée aux médias  
Un minimum de 2 (deux)

### 3.10. Télévision

- a. Les droits de télévision internationaux pour la Ligue de diamant sont commercialisés par IMG.
- b. La production télévisuelle et les services aux diffuseurs devront être conformes aux normes de production télévisuelle de la Ligue de diamant.
- c. La diffusion (60minutes minimum) est obligatoire dans le pays hôte.
- d. Chaque meeting de la Ligue de diamant / diffuseur hôte fournira à IMG et à Diamond League AG un enregistrement numérique de qualité professionnelle de la compétition sur disque dur et hébergé sur un cloud.

### 3.11. Logistique

L'hôtel-siège du meeting de la Ligue de diamant et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent être conformes à ce qui suit :

- Classification de l'hôtel                      4 étoiles
- Transport des athlètes                      Depuis/vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
- Délégués    Parc automobile
- Perches de saut                                Transport et stockage

### 3.12. Délégués et Personnel de World Athletics

Les Délégués et le Personnel de World Athletics présents au meeting de la Ligue de diamant recevront une coopération et un soutien sans réserve tel que défini dans les accords respectifs entre Diamond League AG et l'Organisateur.

### 3.13. Assurance

L'Organisateur doit veiller à ce que le meeting de la Ligue de diamant soit couvert par une police d'assurance responsabilité, en faveur des athlètes, des officiels et des spectateurs, pour couvrir les risques dont ils pourraient être responsables. Une autre police d'assurance doit être souscrite par l'Organisateur contre les risques d'annulation. Quant aux athlètes, il est de leur responsabilité de souscrire leur propre assurance pour les soins médicaux et les accidents.

### 3.14. Marketing et autres droits

L'Organisateur et la Diamond League Association s'engagent à respecter les accords entre la Diamond League Association et World Athletics concernant tous les droits marketings et autres droits accordés à World Athletics.

## 4. **Engagement des athlètes**

- 4.1. La participation des athlètes aux meetings de la Ligue de diamant est à la discrétion des Organisateurs. Toutefois, les invitations sont soumises au respect des règles et procédures convenues par l'Assemblée générale de la Diamond League Association.

- 4.2. Sur la base des points cumulés lors des meetings de la Ligue de diamant, le nombre d'athlètes invités à participer à la finale de la Ligue de diamant sera le suivant :
- Disciplines disputées en couloir : Top 8 pour le 100m, 100m haies, 110m haies et 800m (Top 7 pour le 200m, 400m et 400m haies si le stade où se déroule la finale ne compte que 8 couloirs)
  - Demi-fond / fond (1500m / 5000m / 3000m steeple) : Top 10
  - Concours : Top 6
- 4.3. Les invitations privilégiées (*wild cards*) nationales sont autorisées lors de la Finale de la Ligue de diamant comme suit :
- Pour toutes les disciplines sur piste, un athlète masculin et une athlète féminine du pays dans lequel se déroule la finale peuvent se voir offrir une *wild card* à condition que leurs performances soient suffisantes pour concourir à ce niveau.
  - Pour tous les concours, un athlète masculin ou une athlète féminine du pays dans lequel se déroule la finale peut se voir offrir une *wild card* à condition que ses performances soient suffisantes pour concourir à ce niveau.

## 5. Aspect technique

- 5.1. Au moins sept jours avant un meeting, les Organisateurs publieront la Liste des athlètes provisoirement engagés et l'Horaire de compétition sur le site Internet de la Ligue de diamant ([www.diamondleague.com](http://www.diamondleague.com)).
- 5.2. Dès que la Liste des athlètes engagés et l'Horaire de compétition sont disponibles, World Athletics devra en être informée ([worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)).
- 5.3. Il est également recommandé à l'Organisateur de tenir une Réunion technique la veille de la compétition et d'informer World Athletics ([worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)) de des date, heure et lieu de ladite réunion.
- 5.4. Après la Réunion technique, l'Organisateur publiera la Liste des départs sur le site Internet de la Ligue de diamant ([www.diamondleague.com](http://www.diamondleague.com)) et l'enverra à World Athletics ([worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)). En l'absence de Réunion technique, la Liste sera envoyée la veille de la compétition.
- La Liste des départs devra inclure les éléments suivants :
- Discipline ;
  - Points et classement de la Ligue de diamant ;
  - Nom et prénom de l'athlète ;
  - Code du pays de l'athlète ;
  - Date/année de naissance de l'athlète.
- 5.5. Les résultats seront mis en ligne immédiatement après la fin de chaque épreuve. Dans un même temps, ils seront envoyés à World Athletics ([worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)). Si cet envoi ne peut avoir lieu immédiatement, il devra être effectué au plus tard une heure après la fin de la compétition.

Les résultats doivent inclure :

- Discipline ;
- Points et classement de la Ligue de diamant ;
- Classement de l'athlète ;
- Nom et prénom de l'athlète ;
- Code du pays de l'athlète ;

- Résultat obtenu par l'athlète ;
  - La vitesse du vent : 100m, 100/110m haies ;
  - La vitesse du vent enregistrée à chaque essai pour le saut en longueur et le triple saut ;
  - Les résultats lors des essais : saut en hauteur, saut à la perche, lancer du poids, lancer du javelot et lancer du disque.
- 5.6. Pour les disciplines du 100m au 800m inclus, l'attribution des couloirs sera laissée à la discrétion des Organisateurs, qui tiendront compte des performances actuelles et des conditions locales.
- 5.7. Un tour de qualification suivi d'un tour final aura lieu pour le saut en longueur, le triple saut, le lancer du poids, du javelot et du disque. Ce nouveau format, appelé « Finale des 3 », permettra aux trois athlètes ayant sauté et lancé le plus loin lors des qualifications de se retrouver dans un tour final, où tous les résultats précédents seront remis à zéro tandis qu'ils s'affronteront pour la première, la deuxième et la troisième place.
- 5.8. Le nombre maximum de participants (y compris les lièvres) devra être le suivant :
- 800m                                    11 athlètes, lièvres inclus
  - 1500m                                   15 athlètes, lièvres inclus
  - 3000m/5000m                        18 athlètes, lièvres inclus
  - Concours                                8 athlètes + max. 2 athlètes nationaux  
12 athlètes pour le saut en hauteur et le saut à la perche
- 5.9. Le nombre minimum d'athlètes dans les disciplines techniques est de six (6).